

**SNCF MOBILITES**

9 rue Jean-Philippe Rameau  
93212 Saint- Denis

**SA Gare du Nord 2024**

14-16 rue de Dunkerque  
75010 Paris

Mairie de Paris  
Place de l'Hôtel de Ville  
75196 Paris Cedex 04

A l'attention de Monsieur Jean-  
Louis Missika  
Adjoint à la Maire de Paris en  
charge de l'urbanisme, de  
l'architecture, des projets du  
Grand Paris, du développement  
économique et de l'attractivité

Paris le 4 juillet 2019

**Objet : Gare du Nord 2024 – Complément d'engagements  
au protocole Ville de Paris, Mairie du 10e arrondissement,  
SA Gare du nord et SNCF Gare & Connexions du 2 juillet  
2019**

Monsieur l'Adjoint à la Maire,

En sus des engagements conclus au titre du protocole signé le 2 juillet 2019, certains compléments apparaissent nécessaires afin d'apporter tous les éléments de décision à la Ville de Paris pour l'examen de l'étude d'impact du projet Gare du Nord 2024 lors de la session du Conseil de Paris des 8, 9 et 10 juillet 2019.

A la demande de la Ville de Paris, ces compléments sont les suivants :

**1/ EN MATIÈRE D'INTERMODALITÉ - SNCF GARES & CONNEXIONS**

SNCF Gares & Connexions s'engage à mobiliser ses emprises, à savoir la cour des taxis et le parc de stationnement - actuellement exploité par EFFIA. L'objectif, partagé avec la Ville, ainsi que la Préfecture de Police de Paris le cas échéant, est de dédier le parvis existant aux piétons, modes doux et bus

(en évitant au maximum toute circulation des véhicules particuliers, taxis et VTC).

Conformément aux décisions annoncées lors du comité partenarial de coordination du 25 juin 2019, le niveau (-2) du parc stationnement SNCF sera ainsi réaménagé pour y intégrer des fonctions de reprise et/ou dépose des taxis et VTC, et les véhicules particuliers (y compris avec le complément des étages inférieurs). Son éclairage par apport de lumière naturelle (au travers d'ouverture zénithale) sera privilégié pour rendre ce dispositif attractif.

Pour améliorer la liaison de la gare vers le Nord et l'Est, la Ville de Paris a exprimé, lors du comité partenarial de coordination du 25 juin 2019, le souhait d'orienter les études, conduites dans le cadre du PUP, vers la refonte de la rue du Faubourg Saint Denis ainsi facilitée. Cette reconfiguration porterait d'une part sur l'élargissement des trottoirs permettant une circulation piétonne apaisée et d'autre part sur l'affectation exclusive de la circulation aux bus et aux vélos pour éviter les déposes sauvages en véhicule motorisé.

Les parcours des voyageurs depuis l'ouest de la gare vers le nouveau Terminal des départs seront étudiés pour privilégier la facilité, le confort et la lisibilité des cheminements.

## **2/ EN MATIÈRE DE SURFACES COMMERCIALES – SA GARE DU NORD 2024**

Il est rappelé au préalable que le projet Gare du Nord 2024 double quasiment les surfaces publiques de la gare (attentes, circulations, services gare) pour les porter à 62 000m<sup>2</sup>.

La Ville, qui a relevé les qualités initiales du projet a cependant demandé à la SA Gare du nord 2024 de réduire une nouvelle fois la surface de vente totale de son projet ce que la SA accepte, s'engageant ainsi à procéder, le cas échéant au travers d'une demande d'autorisation d'exploitation commerciale modificative, à la réduction de la surface de vente de 1000m<sup>2</sup> portant ainsi la surface de vente totale du site à 18 890 m<sup>2</sup>.

La surface de vente sera reconvertie en surfaces de « pôle de vie » (tels que espace de coworking, sport, culture).

## **3/ EN MATIÈRE DE COMMERCIALISATION AUPRÈS DES ENSEIGNES – SA GARE DU NORD 2024**

Un comité de suivi, instance de gouvernance au sein de laquelle sera partagée la stratégie commerciale sera mis en œuvre dès l'automne 2019. Il associera la Ville de Paris, la mairie du 10<sup>ème</sup> arrondissement, SNCF Gares & Connexions et la SA Gare du nord 2024 ; il se réunira 4 fois par an et sera informé de toutes les propositions d'enseignes formulées par la SA Gare du Nord 2024.

Dans le respect du droit afférent aux occupations du domaine public, la liste des enseignes pressenties sera définie en concertation, au sein de cette instance. La SA Gare du Nord 2024 s'engage de plus à étudier les candidatures des commerces qui pourraient être proposées par la Ville de Paris et la Mairie du 10ème arrondissement.

Tels sont les engagements pris par SNCF MOBILITÉS et SA GARE DU NORD 2024, que nous souhaitons porter à votre connaissance.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur l'Adjoint à la Maire, l'expression de notre considération distinguée.

**SNCF MOBILITÉS  
DU NORD 2024**

Monsieur Claude Solard

Directeur Général Gares & Connexions



**SA GARE**

Madame Aude Landy-Berkovitz

Présidente du Directoire

